

# PV du Conseil Municipal du Mercredi 9 avril 2025 à 20 h 30

- Appel des Conseillers municipaux :

	Présent	Absent	Procuration
CROS Francis	x		
CROS Marie-Françoise		x	GOS Blandine
SENEGAS Didier	x		
GOS Blandine	x		
CALVET Bernard	x		
MOINE Claude	x		
VISTE-JALADE Françoise	x		
GENRE GRANDPIERRE Denis	x		
GUIBBERT Béatrice	x		
ROUS Christophe		x	SENEGAS Didier
GRANIER Jacqueline	x		
CALAS Franck	x		
TURQUAY Patricia		x	GRANIER Jacqueline
PINTRE Stéphane		x	
PONS Martine	x		

**Nombre de conseillers**      **En exercice :**      **15 (Quorum :8)**  
**Présents :**                      **10/11**  
**Procurations :**                **3/3**

- désignation secrétaire de séance : **PONS Martine**

---

Ajout des points suivants à l'ordre du jour :

n° 11 Location Logécos n°9

n° 12 Acquisition Parcelle AH 3 – Les Biales

n° 13 Modificatif règlement intérieur « Opération Façades »

n° 14 Débat sur la protection fonctionnelle des élus et des agents

n° 15 Autorisation signature convention avec l'ASL Lixirié Haut

## **Actualités du Maire**

## **Vote du Compte Rendu**

### **1. Vote du PV du conseil municipal en date du 19 mars 2025 (Reporté)**

Vu le PV du conseil municipal en date du 19 mars 2025.

Vote : pour :                      contre :                      abstentions :

## **Finances**

### **2. Vote taux des taxes foncières**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

* THRS	→	<b>5.89 %</b>
* TFB	→	<b>33.09 %</b>
* TFNB	→	<b>112,35 %</b>

Les taux restent inchangés par rapport aux dernières années.

Vote : pour : 13                      contre : 0                      abstentions : 0

### **3. Vote des subventions aux associations : voir détails**

### **4. Vote du BP (M57) commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses**

Arrivée de Madame GUIBBERT Béatrice au conseil municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

- section de fonctionnement	→	2 835 000.00 €
- section d'investissement	→	3 097 856.15 €

Vote : pour : 11                      contre : 3                      abstentions : 0

## Question de Jacqueline GRANIER :

### SUBVENTION :

Au compte du C F U 2024 vous nous annoncez 122 385 €, pour la trésorerie 112 385 € et moi j'avais 101 500 € et là vous nous dites 98 430 € pour 2024. Pourriez-vous être pour une fois cohérent dans vos chiffres ?

### FONCTIONNEMENT :

recettes Dotation de l'état : vous prévoyez 500 800 € alors que l'an dernier nous étions déjà à 411 541 € et sachant que cela baisse chaque année pourquoi ?

Impôts et taxes: Dans vos bulles, vous annoncez 747 500 € impôts et taxes et surtaxe de l'eau 1 025 000 € ce qui ferait 1 772 500 € ce qui est faux. Dans le détail, il y a si on additionne toutes les taxes 757 500 € + la surtaxe à 1 025 000 € ce qui fait 1 782 500 € et là ça correspond. Toujours dans vos bulles, vous annoncez impôts et taxes 747 500 € alors que dans le tableau de la fiscalité il y a 1 186 853 €.

Tout ceci beaucoup d'écarts, ce n'est pas rien et surtout ce n'est pas clair, nous ne parlons pas d'un paquet de petit pois mais de sommes d'euros conséquentes !

Loyers : pareil les bulles disent 210 000 € dans le détail 200 000 € Autres produits: 67 700 € c'est pareil pour cette somme il serait souhaitable d'avoir un détail chiffré.

Fonctionnement dépenses: Là également vous nous annoncez des sommes comme charge à caractère général 1 055 505 € je ne vois pas de détails chiffrés autres dépenses 498 860 € pas de détails ! et pas le même chiffre que les bulles ,

on ne peut pas mettre sur une même ligne plusieurs postes sans détail.

Je note que sur la même fiche je trouve surprenant que le poste épargne et capacité d'autofinancement soit vierge ???

En résumé:

Beaucoup de postes où leurs titres sont flous et regroupent plusieurs choses, donc difficile d'apprécier avec justesse ce budget qui provoque un excès de dépenses.

### INVESTISSEMENT:

Est-ce que les subventions sont actées ou sont-elles estimées ? A quoi correspond , autre patrimoine et cadre de vie il y a 311 330 € pour cette somme nous aimerions avoir le détail! transition énergétique 44 725 € à quoi cela correspond ?

Pourquoi remettre le tiers lieux sachant que vous ne le ferez pas cette année, pourquoi mettre l'ancienne mairie et les rues du village, alors que là aussi vous ne pourrez pas tout faire, tout cela fait beaucoup pour ce budget d'investissement, de plus dans une période incertaine. il est grand temps de réduire la voilure !!!

En résumé

Donc trop de dépenses face aux recettes perçues... des économies s'imposent...

## Réponse de Francis CROS :

Les documents relatifs au BP 2025 vous ont été mis à disposition comme chaque année avant la date du conseil municipal afin que vous ayez le temps de l'étudier le plus correctement possible. Cette année vous ne l'avez pas récupéré.

Les différentes questions dont vous faites part étaient clairement identifiées dans les documents administratifs fournis et non retirés en mairie.

Ces documents sont relativement complexes de part la technicité comptable et méritent une connaissance approfondie de la comptabilité publique.

Ce n'est pas en quelques minutes lors de la présentation du budget que l'on peut analyser sérieusement un budget comme celui de notre commune.

Sur la cohérence des chiffres, il n'y a aucun souci relevé.

Vos critiques portent uniquement sur le diaporama de présentation synthétique des grandes masses d'argent ventilées par thème.

Sachez que ce document a un rôle pédagogique de compréhension simplifié du budget.

C'est une aide à une meilleure compréhension des choix politiques effectuées pour l'année à venir.

Le document officiel soumis au vote est le document que nous n'êtes pas venue chercher en mairie et qui donne l'ensemble des informations budgétaires.

Je regrette profondément qu'en tant que responsable de l'opposition municipale vous n'ayez pas analysé en profondeur ce BP 2025.

### 5. Vote du BP (M49) eau et assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

- section de fonctionnement	→	587 200.00 €
- section d'investissement	→	1 484 570.00 €

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

### 6. Renouvellement de la Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE indique au conseil municipal qu'afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la Commune de La Salvetat Sur Agout peut renouveler sa ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la Mairie.

Les crédits procurés par la ligne de trésorerie n'ont pas vocation à financer de l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Les tirages de crédit s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet. Après étude des offres reçues, la proposition de la Caisse d'Épargne ci-dessous apparaît la plus intéressante :

<b>Préteur</b>	Caisse d'Epargne
<b>Emprunteur</b>	Mairie La Salvetat Sur Agout
<b>Montant</b>	300 000 €
<b>Durée</b>	1 an
<b>Taux intérêt</b>	Euribor 1 Semaine + marge 1.18% Base de Calcul : exact/360
<b>Process de traitement automatique</b>	Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office
<b>Demande de tirage</b>	Aucun montant minimum
<b>Demande de remboursement</b>	Aucun montant minimum
<b>Paiement des intérêts</b>	Par trimestre par débit d'office
<b>Frais de dossier</b>	600 €uros / prélevés une seule fois
<b>Commission d'engagement</b>	0 € / prélevés une seule fois
<b>Commission de mouvement</b>	0 € du cumul des tirages réalisés, Périodicité identique aux intérêts
<b>Commission de non utilisation</b>	0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et de l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Vote : pour : 11

contre : 0

abstentions : 3

## 7. Emprunt Budget M57 : 300 000 €

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE.

Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE indique au conseil municipal qu'afin de financer des travaux d'investissement inscrits au budget 2025, il est nécessaire de contracter un emprunt auprès d'une banque.

Après avoir contacté plusieurs établissements bancaires, Il propose au conseil de valider l'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne selon les conditions suivantes :

<b>Préteur</b>	Caisse d'Epargne
<b>Emprunteur</b>	Mairie La Salvetat Sur Agout
<b>Montant</b>	300 000 €
<b>Durée</b>	20 ans
<b>Taux intérêt</b>	4.19 %
<b>Echéances</b>	Trimestrielle
<b>Demande de tirage</b>	Aucun montant minimum
<b>Base de calcul des intérêts</b>	30/360
<b>Mode amortissement</b>	Progressif à échéances constantes
<b>Départ d'amortissement</b>	Jour du versement intégral des fonds
<b>Frais de dossier</b>	600 €
<b>Remboursement anticipé total du capital</b>	Possible à chaque échéance, moyennant un préavis et paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)
<b>Versement des fonds</b>	En une fois, au plus tard le 28/08/2025

Vote : pour : 11

contre : 3

abstentions : 0



## **10. VENTE DES PARCELLES AX 394 et AX 396 à la communauté de communes du Haut-Languedoc**

Vu la délibération du 1 février 2024 portant sur l'accord de principe de céder une partie de terrain cadastrée AX 167 à la Communauté de Communes pour la création d'une micro-crèche intercommunale ;

Vu le document d'arpentage ci-annexé ;

Il convient de vendre les parcelles AX 394 (22 ca) et 396 (09 a 96 ca) à la Communauté de Communes du Haut-Languedoc sur lesquelles sera construit le bâtiment de la micro-crèche de La Salvetat-sur-Agoût.

Le prix d'achat a été fixé à 1 980 € TTC (mille neuf cent quatre-vingt euros).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accepter la vente des parcelles AX 394 et AX 396 à la Communauté de Communes du Haut-Languedoc au prix de 1 980 €
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou les adjoints à signer l'acte administratif et toutes les pièces afférentes à ce dossier

Vote : pour : 14                      contre : 0                      abstentions : 0

## **Location**

### **11. Location Logécos n°9 type F4**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude MOINE.

Monsieur Claude MOINE propose de louer l'appartement n°9 type F4 à Mme Elsa TEISSERE à compter du 15 Juin 2025 pour un loyer de 360 €/mois.  
La facturation de la location du mois de juin s'effectuera selon la méthode du prorata-temporis.

Vote : pour : 14                      contre : 0                      abstentions : 0

## **Divers :**

### **12. Acquisition Parcelle AH 3 – Les Biales**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Pauline JeanMougin-Coffinier propriétaire en indivision avec ses frères de la parcelle cadastrée AH n°3.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les frais liés à ce dossier seront à la charge de la Commune (Notaire, Géomètre, ...)

Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter l'offre d'achat de la parcelle AH N°3 au prix de 3 € et demande l'autorisation d'engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Vote : pour : 14                      contre : 0                      abstentions : 0

**13. Modificatif règlement intérieur « Opération Façades »**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis Genre-GrandPierre.

Monsieur Denis Genre-GrandPierre présente au Conseil les modifications à apporter au règlement intérieur de l' « Opération Façades ».

Après lecture du nouveau règlement, monsieur Denis Genre-GrandPierre demande au conseil de valider le nouveau règlement intérieur de de l'« Opération Façades ».

Vote :            *pour : 14*            *contre : 0*            *abstentions : 0*

**14. Débat sur la protection fonctionnelle des élus et des agents**

**15. Objet : autorisation signature convention avec l'ASL Lixirié Haut**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que suite aux travaux de sécurisation en eau du village par la création d'un nouveau réservoir, l'ASL du Lixirié n'a pas souhaité autoriser le passage sur sa voirie de la Commune afin de débiter les travaux. Malgré une première négociation à l'amiable, l'ASL Lixirié Haut a pris l'attache d'un avocat. La Commune, afin de défendre ses intérêts, a saisi de son côté Maître Sabine JOSEPH-BARLOY, Avocate. Une longue négociation s'en est suivie et un protocole d'accord a enfin abouti.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention de servitude de passage des canalisations publiques d'alimentation en eau potable en terrain privé et l'autorisation de passage sur une voie privée appartenant à l'ASL Lixirié Haut.

Monsieur le Maire, demande l'autorisation au conseil de signer cette convention et d'engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de celle-ci et notamment sa réitération par acte authentique conformément à ce qui est prévu dans son article 5 »

Vote :            *pour : 14*            *contre : 0*            *abstentions : 0*

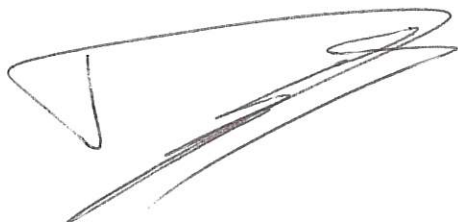


## Liste des délibérations :

- Délibération N° 2025-04-001 : Vote des taxes foncières  
Délibération N° 2025-04-02 : Vote des subventions aux associations  
Délibération N° 2025-04-03 : Vote du BP (M57) commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses  
Délibération N° 2025-04-04 : Vote du BP (M49) eau et assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses  
Délibération N° 2025-04-005 : Renouvellement de la Ligne de Trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne  
Délibération N° 2025-04-006 : Réalisation d'un emprunt au Budget M57 d'un montant de 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne  
Délibération N° 2025-04-07: Recrutement saison 2025  
Délibération N° 2025-04-08 : Cession terrain La Pautru A 673 10m<sup>2</sup> : Monsieur DUARTE Trifilo  
Délibération N° 2025-04-09 : Vente des parcelles AX 394 et AX 396 à la communauté de communes du Haut-Languedoc  
Délibération N° 2025-04-10 : Location Logécos n°9 type F4  
Délibération N° 2025-04-11 : Acquisition Parcelle AH 3 – Les Biales  
Délibération N° 2025-04-12 : Modificatif règlement intérieur « Opération Façades »  
Délibération N° 2025-04-013 : Autorisation de signature d'une convention avec l'ASL Lixirié Haut  
Délibération N° 2025-04-14 : Subvention Association Souvenir Français  
Délibération N° 2025-04-15 : Subvention à l'association PEPP'S  
Délibération N° 2025-04-16 : Subvention à l'association Terroir Salvetois  
Délibération N° 2025-04-17 : Subvention à l'association Eglise Bonneval

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 23h00

Le secrétaire de séance  
Martine PONS



Le Maire  
Francis CROS

